

FORFAITS APPLICABLES POUR LA DIFFUSION DE MUSIQUE AU COURS DE VOTRE MANIFESTATION

L'autorisation délivrée par la SACENC ne vaut que pour la séance que vous aurez déclarée. Vous devrez donc, pour chaque séance organisée, demander l'autorisation de la SACENC.

Cependant si vous êtes amené à en organiser de façon régulière, vous pourrez consulter la SACENC pour la signature d'un contrat annuel. Les droits d'auteur sont toujours à la charge de l'organisateur de la manifestation, et non à celle des musiciens, des artistes, du disc-jockey, du sonorisateur qui se produisent à sa demande (sauf bien sur, si ces derniers organisent la séance pour leur propre compte).

CHOISISSEZ LA BONNE TARIFICATION :

- ▶ **TGC : TARIF GENERAL CONTRACTUEL** : Vous déclarez la séance à la SACENC avant qu'elle se soit déroulée, cette tarification s'applique et tient compte de la réduction générale pour déclaration préalable de la manifestation (-20%).
- ▶ **TG : TARIF GENERAL** : La manifestation est déclarée après la date de son déroulement, la tarification générale s'applique.

REDEVANCE PAR SEANCE EN F.CFP.

SÉANCE DANSANTE (BAL)		
Nbre de convives	TGC	TG
Jusqu'à 100	4 000	5 000
De 101 à 200	8 000	10 000
Plus de 200	12 000	15 000

RÉVEILLON		
Nbre de convives	TGC	TG
Jusqu'à 100	8 000	10 000
De 101 à 200	16 000	20 000
Plus de 200	22 400	28 000

		BANQUET		
Prix moyen du couvert		Nbre de convives	TGC	TG
Jusqu'à 5 000 F.CFP	Jusqu'à 100	2 000	2 500	
	De 101 à 200	4 000	5 000	
	Plus de 200	8 000	10 000	
Plus de 5 000 F.CFP	Jusqu'à 100	2 800	3 500	
	De 101 à 200	5 600	7 000	
	Plus de 200	11 200	14 000	

DÉFILÉ DE MODE		
	TGC	TG
	12 000	15 000

ÉLÉCTION DE MISS		
Manifestation organisée par :	TGC	TG
Association loi 1901	16 000	20 000
Société privée	32 000	40 000

Pour les lotos, journées culturelles, distributions de prix, journées récréatives, arbres de Noël, marchés, kermesses.

MANIFESTATIONS DIVERSES		
Les modalités de tarification énoncées ci-après s'appliquent aux kermesses et aux marchés dont le nombre de visiteurs n'excède pas 1000 personnes. Au delà de 1000 visiteurs, c'est le barème «Foire, salon, exposition» qui s'appliquera.	TGC	TG
	8 000	10 000

SPECTACLE À CARACTÈRE HISTORIQUE		
Visiteurs	TGC	TG
Jusqu'à 500	5 600	7 000
Plus de 500	8 000	10 000

SPECTACLE DE CIRQUE		
Visiteurs	TGC	TG
Jusqu'à 500	8 000	10 000
Plus de 500	16 000	20 000

FOIRE, SALON, EXPOSITION Manifestation organisée par une association loi 1901, une collectivité ou un centre culturel		
Visiteurs	TGC	TG
De 1 000 à 3 000	12 800	16 000
De 3 000 à 8 000	16 000	20 000
Plus de 8 000	19 200	24 000

FOIRE, SALON, EXPOSITION Manifestation organisée par une société privée		
Visiteurs	TGC	TG
De 1 000 à 3 000	25 600	32 000
De 3 000 à 8 000	32 000	40 000
Plus de 8 000	38 400	48 000

Pour les foires, les expositions et les salons qui accueilleraient un nombre de visiteurs inférieur à 1 000, la tarification applicable sera celle des «Kermesses et marchés».

MANIFESTATION SPORTIVE		
Catégories	TGC	TG
Catégorie «A»	5 600	7 000
Catégorie «B»	8 000	10 000

- Manifestations sportives de catégorie «A» : Rôle de la musique est accessoire, simple fond sonore.
- Manifestations sportives de catégorie «B» : Rôle de la musique est essentiel, mise en valeur du spectacle sportif (Ex: natation synchronisée).

CONFÉRENCE ET COLLOQUE		
«Pour les conférences, réunions électorales, congrès, colloques et vernissages»	TGC	TG
	12 000	15 000

Indiquez les coordonnées de l'organisateur :

Nom de l'association ou de la société organisatrice :

Adresse : N° Rue (ou lieu-dit) :

BP : Code postal : Ville :

N° de tél. : N° de fax :

E-mail :

Nom et prénom du responsable :

Qualité du responsable :

Précisez le type de votre manifestation :

- Manifestation diverse
-
- Manifestation sportive (*précisez la catégorie de manifestation : cf tarifs p.1*)
 Catégorie « A » : Musique accessoire Catégorie « B » : Musique essentielle
-
- Spectacle de cirque / Spectacle à caractère historique (*précisez le nombre de places*)
 Jusqu'à 500 Plus de 500
-
- Foire, salon, exposition (*précisez le nombre de visiteurs*)
 Moins de 3 000 de 3 000 à 8 000 Plus de 8 000
-
- Séance dansante (*bal*) Nombre de convives :
- Réveillon Nombre de convives :
-
- Banquet Prix moyen du couvert : Nombre de convives :
-
- Conférence, cocktail, vernissage, colloque
-
- Election de miss
-
- Défilé de mode

Caractéristiques de la manifestation :

Date(s)	Horaire(s)	Lieu(x)	Commune(s)

TYPE DE DIFFUSION MUSICALE :

Musique vivante	Musique enregistrée	Nom et N° de tél. des artistes/groupes ou Disc-Jockey
<input type="checkbox"/> Artistes <input type="checkbox"/> Groupes	<input type="checkbox"/> CD <input type="checkbox"/> Disc-Jockey	

REGLEMENT DU FORFAIT DE DROITS D'AUTEUR

Je soussigné (e)..... en qualité de

Déclare exacts les renseignements mentionnés ci-dessus et joins en règlement, la somme de :

MONTANT DU FORFAIT DE DROIT D'AUTEUR A REGLER.....F.CFP

Mode de paiement :

Par chèque

Par Virement (*joindre le justificatif*)

En espèces

Je prends connaissance que ce forfait, dont le règlement me libère de toutes autres formalités, représente la redevance de droits d'auteur, et qu'une note de débit (facture acquittée) sera émise et envoyée pour ma comptabilité, dès réception de ma déclaration simplifiée et encaissement de mon règlement par la SACENC.

L'autorisation délivrée est personnelle à l'organisateur et couvre les seules manifestations prévues en en-tête des présentes.

Enfin, je m'engage, à retourner, dès que possible, après la manifestation, le programme nécessaire à la répartition des droits d'auteur.

Fait à le

Signature de l'organisateur
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Visa réservé SACENC

Date :

Réf. :

Signature :

**A RETOURNER par courrier B.P. 5142 – 98853 Nouméa CEDEX
Ou directement au 16, rue de l'Alma – Nouméa Centre ville**

Assurez-vous que la SACENC a bien reçu votre déclaration simplifiée par téléphone au **26 32 64**
ou par email : **contact@sacenc.nc**

Article 27 – Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il est obligatoire de répondre à l'ensemble des demandes d'informations du présent formulaire afin d'obtenir l'autorisation prévue par le code de la propriété intellectuelle.

A défaut de réponses complètes, ce formulaire ne pourra être pris en considération.

- Pour les manifestations organisées par des établissements scolaires, religieux, d'éducation populaire ou d'utilité publique ainsi que pour les manifestations à but caritatif, des tarifs spécifiques sont applicables. Le formulaire correspondant est disponible à la SACENC.

Vous organisez un bal, une kermesse, un tournoi sportif, un dîner dansant, une foire, un salon ou encore une journée récréative... La musique est essentielle à la réussite de votre manifestation.

LES DEMARCHES A SUIVRE :

La loi prévoit que vous devez obtenir l'autorisation préalable des auteurs et compositeurs de musique et leur verser une rémunération. Cette autorisation est délivrée par la SACENC.

AVANT LA SEANCE :

Déclarez votre séance auprès de la SACENC au moins 15 jours avant la manifestation, par téléphone, par fax, par email ou en retournant l'autorisation simplifiée ci-jointe (p2, p3) complétée et signée.

▶ **TARIF GENERAL CONTRACTUEL :** Déclarez au préalable, une réduction de 20% sur le forfait sera appliquée.

▶ **TAUX GENERAL :** Dans le cas où votre manifestation s'est déjà déroulée. Dès réception de votre « autorisation simplifiée » et encaissement de votre règlement, une note de débit acquittée vous sera envoyée pour votre comptabilité, attestant du règlement effectué.

APRES LA SEANCE :

Retournez le programme des œuvres diffusées. Celui-ci permet de répartir les sommes perçues aux auteurs et aux compositeurs que vous avez diffusés. A défaut d'avoir le formulaire « programme des œuvres diffusées » de la SACENC, il est possible de retourner la « playlist » diffusée sous forme d'une attestation de séance, faite par le responsable de la sonorisation ou par le DJ.

BALS/SEANCES DANSANTES

Séances dansantes avec ou sans recettes de restauration organisées à l'aide de musiciens et/ou de musique enregistrée dans les salles mises à la disposition des particuliers, associations ou sociétés privées.

REVEILLONS

Bals organisés la veille de Noël ou du jour du nouvel an qui relèvent d'une redevance forfaitaire spécifique.

BANQUETS

Repas qui sont précédés, accompagnés et/ou suivis d'une animation musicale diffusée à l'aide de disques, de radio, et/ou de musiciens. A la différence des bals, où le service rendu par la musique est essentiel (danse), les diffusions musicales données lors des banquets ne constituent qu'un élément accessoire par rapport à l'objet de la séance qui est de réunir les membres d'une communauté associative ou professionnelle.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Manifestations au cours desquelles le public assiste à une épreuve, une compétition ou une démonstration sportive. Les séances relèvent d'une tarification différente selon qu'il s'agit d'une simple sonorisation générale ou que la diffusion de musique est essentielle et assure le soutien et la mise en valeur du spectacle sportif présenté.

MANIFESTATIONS DIVERSES

Manifestations type marchés, lotos, journées culturelles, récréatives, remises de prix, arbres de Noël, kermesses, au cours desquelles l'organisateur procède à une simple sonorisation générale de l'enceinte et/ou de prestation de groupes musicaux.

FOIRES, SALONS, EXPOSITIONS

Manifestations à entrée libre ou payante, telles que les foires, expositions, salons et manifestations commerciales (braderies, etc.) au cours desquelles les organisateurs procèdent à des diffusions de musique de sonorisation dans l'enceinte générale de la manifestation et/ou certains stands individuels sont sonorisés.

DEFILES DE MODE

Défilés de mode avec accompagnement musical.

ELECTIONS DE MISS

Elections de miss, avec entrée libre ou payante, au cours desquelles les organisateurs procèdent à des diffusions de musique, de sonorisation et/ou d'accompagnement dans le défilé des miss.

CONFERENCES, COLLOQUES, CONGRES

Réunions d'information publiques et gratuites au cours desquelles les diffusions musicales données ne sont qu'accessoires par rapport à l'objet de la séance et sont utilisées pour assurer l'accueil des orateurs, les pauses, les liens entre les différentes interventions, etc.

SPECTACLES DE CIRQUE

Manifestations au cours desquelles sont généralement présentés des exercices (acrobaties, clownerie, équilibre, etc.)

SPECTACLES A CARACTERE HISTORIQUE

Spectacles au cours desquels sont reconstitués des événements à caractère historique avec accompagnement musical.